

# Contribution à l'incertitude générale sur les origines du nom de Gérardmer

22 juillet 2010  
Christophe Masutti

## Résumé

Le nom de Gérardmer trouve ses origines dans le patois local autant que dans l'histoire de la ville. À travers la toponymie historique et l'historiographie, cet article entend réévaluer les raisons communément invoquées pour expliquer la prononciation du nom de Gérardmer en référence à Gérard d'Alsace (Gérard I<sup>er</sup> de Lorraine) dont l'éventuelle construction sur le territoire conforte à son tour l'explication du *mé* patoisant. Objet de recherches depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la signification du nom de Gérardmer n'a jamais été entièrement approuvée. Nous contribuerons à notre tour à l'incertitude générale en affirmant dans ce document que la référence à Gérard d'Alsace est plus qu'incertaine et que le *mé* renvoie aussi bien au lac (mer) qu'au *mansus* latin (*mas* en provençal).

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Éléments chronologiques et toponymiques</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Éléments historiographiques</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Quelques pistes</b>	<b>6</b>
4.1	Les limites de l'interprétation traditionnelle . . . . .	6
4.2	Où est le <i>mé</i> ? . . . . .	9
<b>5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>12</b>



Ce document est placé sous licence Creative Common : Paternité – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage des Conditions Initiales à l'Identique.

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>

Copyright 2010 : Christophe Masutti

✉ christophe \* masutti \* gmail \* com

➔ <http://christophe.masutti.name>

## 1 Introduction

Dans les Vosges, les habitants de la Vallée des Lacs et des environs ont la bien curieuse habitude de prononcer différemment les noms de Retournermer, Longemer et Gérardmer :

Retournermer	Longemer	Gérardmer
rəturnəmer	lɔʒəmer	ʒerarme
Retournemère	Longemère	Gérardmé

Ainsi, il n'est pas rare de voir un Gérômois s'insurger lorsque son interlocuteur prononce incorrectement le nom de la Perle des Vosges. Une suite d'explications plus ou moins hasardeuses s'ensuit alors sur ce qui pourrait figurer comme une exception à une règle ancestrale... l'exception gérômoise ! Or, force est de constater que malgré les efforts pédagogiques des gérômois, les médias et les touristes persistent souvent dans l'erreur (du point de vue autochtone !).

L'explication la plus courante repose sur l'interprétation de l'étymologie du nom. Ainsi, le patois prononcerait indifféremment *gérômé* ou *girômoué*, *longemé* ou encore *longemô*. La terminaison peut dès lors avoir deux significations :

- une signification romane qui renvoie à la propriété, la tenure : *mansus* en latin tardif, *mas* en langue d'oc, *meix* en langue d'oïl, et *moué*, *mé* ou *mô* en patois du pays vosgien ;
- un sens vernaculaire où le *mô* et le *moué* renvoient indifféremment à la mer, l'étendue d'eau. Il en va ainsi de *Longemô* (longue mer) et *R'tôn mô* (le lac de Retournermer étant situé dans un cul de sac, l'idée de retourner sur ses pas se serait imposée). Il pourrait donc en être de même pour Gérardmer.

À partir de cette étymologie, la tendance gérômoise est de choisir la première signification, selon laquelle Gérardmer était une propriété (*mansus*) d'un certain Gérard. Il n'y a alors qu'un pas à franchir pour situer historiquement la fondation de Gérardmer en précisant que le fameux Gérard n'est autre que le Duc Gérard d'Alsace (1030-1070) qui, comme son nom ne l'indique pas, était Duc de Lorraine (de la maison d'Alsace, alors que la Haute Lorraine est inféodée au Saint Empire Germanique).

D'après Marc Georgel [11], des fouilles archéologiques auraient mis à jour au lieu-dit le Calvaire, une construction attribuée à Gérard d'Alsace, sorte de tour de guet ou de pavillon de chasse.

Enfin, pour corroborer l'ensemble, dans la mesure où l'on trouve des occurrences écrites en *Girômoué*, le renvoi à Giraud (Géraud), provenant de la forme germanique *Gerwald*, serait une preuve supplémentaire de la référence à Gérard d'Alsace.

Mais les raisons sont-elles toujours aussi simples ? Le raisonnement correspond-il aux faits ? Dans les parties suivantes, nous allons confronter les données et procéder à une revue de l'historiographie dans un débat contradictoire sur la signification du nom de Gérardmer.

## 2 Éléments chronologiques et toponymiques

Marc Georgel, dans *La vie rurale et le folklore dans le Canton de Gérardmer*, procède à un relevé des dates les plus importantes qui marquèrent l'histoire de Gérardmer depuis le X<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons reprendre et compléter cette sélection :

- ✦ Au X<sup>e</sup> siècle, la région de Gérardmer se trouve sous la double juridiction des abbesses de Remiremont et, depuis 970 sous la juridiction du duché de Lorraine (en 1040, Gérard d'Alsace reçoit le titre de duc de Lorraine). Cette double juridiction est due au fait que l'abbesse Gisèle de Remiremont est la plus jeune fille de Gérard d'Alsace, ce qui accrédite, sans toutefois la prouver, la thèse de la présence de Gérard d'Alsace sur le territoire de l'abbaye, dont Gérardmer fait partie. Grâce à l'abbesse Gisèle, l'abbaye reçoit du Saint Empire la reconnaissance de l'indépendance de l'abbaye en 1070, année de la mort de Gérard d'Alsace (empoisonné à Remiremont!<sup>1</sup>), ce qui sera aussi vécu comme une indépendance par rapport au duché de Lorraine. Ce double patronat, ducal et monacal, est à l'origine d'une histoire tumultueuse qui marqua profondément les habitants de ces territoires, tant parce que les terres des abbesses de Remiremont et les terres duciales empiètent régulièrement les unes sur les autres, que parce que les habitants de Gérardmer (ce fut le cas aussi à La Bresse) revendiquaient cette autonomie territoriale. En effet, Gérardmer fait partie des bans dits « les bans de la montagne » [1], qui jouissaient d'un statut particulier. Il s'agissait de finages assez vastes (par rapport aux autres bans qui regroupaient villages et villes), avec un habitat dispersé typique, et représentaient d'immenses espaces boisés. C'est de ces bans que l'abbaye tirait la majorité de ses revenus forestiers, à ceci près que les montagnes boisées les plus proches de Remiremont et situées sur les grands axes de communication, comme Le Tillot, étaient mieux exploitées que l'espace gérômois, davantage orienté vers un processus de colonisation. Les premiers défrichements ont lieu (apparition des lieux de surcenage ou cercenées).
- ✦ L'année 1285 marque un retour de l'autorité ducale. Le duc Ferry III signe l'acte créant une « ville neuve » sur le territoire des « lieux-dits de Géramer et Longe-mer ». Le duc accorde sa protection aux habitants. D'après Lepage [14] on peut parler de la *fondation de la ville de Gérardmer*.
- ✦ En 1540, les habitants du village de Camp (autre nom du village-berceau de Gérardmer) adressent une supplique au comte-évêque de Toul et obtiennent la permission d'élever une église en l'honneur de Saint Gérard et de Saint Barthélémy. En 1542, les Gêrômois obtiennent la permission de ne plus porter leurs morts à Gerbépal. La communauté devient alors annexe de la cure de Corcieux et un vicaire y est affecté. Notons que cette datation doit être nuancée. Les écrits du Père Benoît Picard (cf. plus bas) font remonter la fondation de deux chapelles dédiées aux deux saints au XI<sup>e</sup> siècle. La supplique de 1540 ne date donc pas la première pierre de ces constructions, mais officialise plutôt le patronage et la circonscription de Gérardmer auprès du clergé.
- ✦ En 1598 Thierry Alix, seigneur de Vroncourt, président de la chambre des comptes de Lorraine<sup>2</sup>, formule l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1598, à l'occasion du « Dénombrement » visant à réorganiser le territoire de Lorraine. Cette ordonnance précise les règles du gouvernement de la ville de Gérardmer.
- ✦ En 1628, on dénombre plus de 700 foyers à Gérardmer (plus de 1000 habitants).
- ✦ Le reste de l'histoire de Gérardmer, notamment sous l'Ancien Régime et après la Révolution jusqu'à aujourd'hui ne saurait être résumé en quelques dates. Notons simplement qu'en 1793, on recense 3.934 habitants à Gérardmer, ce

1. Avis aux amateurs : il y a de quoi écrire un bon roman historique avec une intrigue toute trouvée.

2. Henri Lepage[15] écrit à son propos : « Thierry Alix, seigneur de Veroncourt, président de la Chambre des Comptes, conseiller d'Etat du duc Charles III, et qui, bien qu'il n'en ait pas officiellement porté le titre, doit être considéré comme ayant rempli le premier les fonctions de garde du Trésor des Chartres de Lorraine. »

qui représente une croissance économique significative en un peu plus d'un siècle depuis 1628.

Notons de même, dans cette liste, que le nom de Gérardmer est attesté par écrit en 1285, soit 245 ans après que Gérard d'Alsace ai reçu le titre de Duc de Lorraine. La question reste en suspens : subsiste-t-il un document antérieur à 1285 recensant les propriétés de Gérard d'Alsace et faisant mention du territoire de la Vallée des lacs, à défaut du nom de Gérardmer ?

Le lecteur attentif aura de même remarqué la désignation de la ville par « village de Camp » en 1540, un élément qui aura son importance relative dans la suite de notre propos.

Terminons notre exposition de données brutes par un extrait du dictionnaire topographique de Paul Marichal [16], qui recense les occurrences du nom Gérardmer dans les documents anciens :

« Geramer, 1285. – Giramoix, 1343. – Giralmeiz, XIV<sup>e</sup> s. – Giralmeix, XIV<sup>e</sup> s. – Giralmer, 1418. – Geroltze, 1426. – Geroltsehe, 1484. – Geroltzsee, 1484. – Giramer, 1493. – Giralmei, 1549. – Gyraulmey, 1556. – Girardmer, 1565. – Gerardmer, Girameix, Gerameix, 1567. – Giraulmeix, 1569. – Giraulmer, 1571. – Giraumeix, 1580. – Gerentsee, 1580. – Gerolt See, 1588. – Giradmer, 1594. – Girardmer, 1596. – Giraumeix ou Girarmer, 1656 (Sanson). – Jerosmé, 1663. – Gérarmer, Gerardi Mare, 1768 (pouillé Chatrian, p. 427). – Gérardmer, appelé vulgairement Giraumeix, 1779 (Durival).  
Gérardmer appartenait au baillage de Remiremont. Son église, dédiée aux saint Gérard et Barthélémy, était annexe de Corcieux. Le chef-lieu de la commune de Gérardmer est constitué par les trois agglomérations dites Forgotte, Le Marché et le Rain. »

Le travail de Marichal repose sur la consultation systématique des relevés topographiques des cartographes, des sermons et des actes administratifs, jusqu'à la Révolution. Même si les sources exactes ne sont pas toutes citées (ce qui aurait nécessité quelques tomes supplémentaires), nous devons lui reconnaître une certaine exhaustivité. Notons que le double patronage de Gérardmer auprès des Saints Gérard et Barthélémy est approuvé.

Nous pouvons de même croiser le travail de Marichal avec celui d'E. Nègre[17] et sa *Toponymie générale de la France* qui note à propos du nom patronymique (NP) : « NP germ *Geraldus* [...] + bas lat. *mansus* ; attr. dès le XIII<sup>e</sup> s. de *oïl mer*, qui a pu désigner le lac de Gérardmer ; attr. au XVI<sup>e</sup> s. du NP Gérard »<sup>3</sup>

Il faut à cela ajouter que c'est la forme ancienne *Geraud* ou *Giraud*, présente dans l'acte du Duc Ferry III (*Géramer*) ou en 1343 dans *Giramoix*, et ses transformations vers les formes allemandes de *Gerold* ou *Gerolt*, qui prévalent avant le XV<sup>e</sup> siècle. Une transformation vers l'anthroponyme Gérard s'est donc effectuée mais sans nécessairement faire référence à une personnalité connue. Si pourtant tel était le cas, comme nous le verrons avec Gérard I<sup>er</sup> d'Alsace ou Gérard de Toul, nous ne devons pas perdre de vue que toutes les sources anciennes citées dans les travaux d'historiens que nous croiserons ne sont pas antérieures au XV<sup>e</sup> siècle (pour la plus ancienne faisant référence à *S. Girardi* dans les archives des chanoinesses de Remiremont en 1449, citées par P. Picard). Toute recherche portant sur l'interprétation de l'anthroponyme est donc sujette à caution du point de vue strict de la toponymie. Nous nous concentrons donc sur la confrontation, dans l'historiographie, des interprétations possibles de l'anthroponyme *Gérard*, sans pour autant leur attribuer une valeur rétrospective antérieure au XV<sup>e</sup> siècle.

3. Citation complète de la notice : « *Gérardmer*, Vosges ; *Geramer*, 1285, *Giramoix*, 1343, *Giralmeiz*, XIV<sup>e</sup>s., *Giralmer*, 1418, *Geroltze*, 1426, *Giralmei*, 1549, *Giraulmey*, 1556, *Girardmer*, 1565, *Jerosmé*, 1663 (DT) ; = NP germ. *Geraldus* (NPAG, 1, 100 b) + bas lat. *mansus* ; attr. dès le XIII<sup>e</sup> s. de *oïl mer*, qui a pu désigner le lac de Gérardmer ; attr. au XVI<sup>e</sup> s. du NP *Gérard* ; autres expl. : DR, DRS, VTF 418 ; LDCG, 93-99 croit que le NP primitif était *Gérard* » (p. 967).

### 3 Éléments historiographiques

En 1564, Thierry Alix compose quelques vers, s'adressant en apostrophe à la Lorraine [11] :

Quam tibi fecundae veniunt ad multra juvencae,  
Deportant tumidos quae tibi lacte sinus!  
Nempe Girardmaei haec alti tibi munera colles  
Depromunt, nivei qua tibi lactis onus. . .

(Combien fécondes génisses, s'offrant à  
la main qui les trait, t'apportent leur pis gonflés de lait!  
Tels sont, en effet, les présents que tu tires des montagnes  
de Gérardmer ; de là te vient le lait à la blancheur  
de neige . . .)

Les occurrences comme celles que nous trouvons dans cet écrit de Thierry Alix (*girardmaei*) peuvent en effet prêter à confusion. La terminaison en « maei » peut effectivement être considérée comme la résultante d'une transformation patoisante du *mas* (en roman) ou du *meix* en langue d'oïl, dont la signification latine est dérivée de *mansus*, le jardin, la propriété terrienne et travaillée. Il semble néanmoins, au vu de la liste de Marichal [16], qu'une véritable lutte est engagée au fil des ans, entre la référence au lac et la référence au *mansus*. En 1588, nous trouvons *Gerolt See*, une désignation germanique qui ne laisse aucun doute sur la traduction. Et pourtant, en 1656 le cartographe Nicolas Sanson écrit : « Giraumey ou Girarmer ». L'hésitation relève-t-elle d'un choix impossible entre le *mey* (*meix* / *mansus*) et le *mer* (lac), ou est-elle dûe à l'honnêteté du cartographe et ses difficultés à traduire les noms de lieux qu'on lui rapporte ?

Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le Père Benoit Picard, capucin de Toul, écrivait [11] :

« J'ai cru autrefois que le village de Gérardmer empruntait son nom au Duc Gérard, mais après plusieurs recherches que j'ai fait, pour l'éclaircissement de l'histoire de Toul et de Metz à laquelle je m'applique actuellement, je dis à présent que le Duc Gérard, suivi de Bilon, l'un de ses officiers, assista à la translation<sup>4</sup> de l'évêque Saint Gérard faite à Toul le 22 octobre 1051. Cet officier touché de la sainteté de nos cérémonies et des miracles que le Bon Dieu fit paraître sur le tombeau de ce saint, et qui ont été écrits par un auteur contemporain, se retira dans les Vosges et fit bâtir une chapelle en l'honneur de Saint Gérard et de Saint Barthélémy, laquelle, à cause des biens qu'il y annexa, fut érigée en bénéfice dans l'église paroissiale ; dont ces deux saints devinrent les patrons et donnèrent lieu d'appeler les habitations proches du lac : GERARDME, SANCTI GERARDI MARE. »

Hé oui, il y a plusieurs Gérard dans notre histoire. Toujours est-il qu'en cette moitié du XI<sup>e</sup> siècle, il semble (le Père Picard ne cite pas ses sources) qu'on ne parle pas d'une propriété du Duc Gérard ou d'un autre Gérard « temporel », mais d'une oeuvre spirituelle : la construction d'une chapelle dédiée à Saint Gérard, dont nous reparlerons ultérieurement. On peut dès lors imaginer, étant donné l'importance d'une telle construction dans le désert forestier qu'était la Vallée des lacs, que le lac n'ayant point de nom, il prit naturellement celui de la chapelle construite : « le lac Saint Gérard » ou, dans une interprétation de ce que pouvaient être les discussions de

4. Il s'agit du transfert des reliques d'un saint d'un lieu à un autre.

l'époque, « le lac situé près de la chapelle de Saint Gérard ». À ceci près, comme nous le verrons plus loin, que la chapelle ainsi désignée – et qui a changé de nom – est aujourd'hui la chapelle Saint Florent (d'Hasslach) située près du lac de... Longemer.

À son tour Louis Géhin, dans *Gérardmer à travers les Âges* ([10], page 10), se livre à quelques explications plutôt confuses dont nous retiendrons essentiellement l'attention qu'il porte à la question du lac. *moué* et *mô* étant pour lui semblables, il ne voit aucune raison pour attribuer à *moué* la signification de *mansus*, mais plutôt celle du lac. Cela dit, concernant la forme *meix*, il faudrait s'interroger sur des désignations comme le « Lac de la Maix » (Vexaincourt) ou le Haut Meix (Taintrux), d'où la confusion de langage à laquelle conclut Géhin, entre la désignation de *mer* et de *meix*. *mé* ferait alors référence autant au lac qu'au lieu lui-même, d'où par exemple l'occurrence Girameix / Giraulmeix, que l'on retrouve au XVI<sup>e</sup> siècle [16]. Louis Géhin écrit :

« Le mot lac qui désigne dans les Vosges des nappes d'eau fort réduites, a été remplacé dans le langage du pays par un nom bien aitement pré-tentieux, celui de mer, ou mar, nom celtique signifiant lac ou mare. À Gérardmer, la signification des mots lacs et mer est identique, d'où : lac de Gérardmer, de Longemer, de Retournermer. Il est aisé de faire ressortir le pléonasme qui a lieu quand on écrit lac de Gérardmer puisque mer et lac sont synonymes. Donc Gérardmer signifie mer de Gérard. Longemer signifie mer longue, Retournermer signifie dernière mer ; il faut retourner [...]

Les habitants de Gérardmer prononcent Gérardmé, Retournermère, Longemère. En patois du pays, Giraudmoué, de Giraud, patois de Gérard et moué, patois de lac. Comme la prononciation patoise a longtemps prévalu, la terminaison en eix aura prévalu d'où Gérardmeix, Gérardmé. »

Cependant, en guise de contradiction, nous pouvons citer Mgr Gilbert qui écrit dans *Gérardmer* (tome I, 1907) (cité par M. Georgel [11]) :

« Il est vrai que dès le XV<sup>e</sup> siècle, le nom de notre localité se terminait par meix... En patois vosgien, on prononce mâ (meix est une transformation de mansus (voir Dictionnaire de Du Cange et Hozé : *Étude sur les noms de lieux en France*, Paris, 1854). Meix veut dire jardin (ce n'est pas tout à fait le sens précis). C'est pourquoi Haillant semble croire que le suffixe meix rattacherait plutôt Gérardmer à « jardin, champ » qu'à mer, lac (Dictionnaire des noms de lieux des Vosges, Art. Meix) ».

Nous persistons donc dans la confusion et cela semble être une vieille histoire. Tantôt Gérardmer se rapporte au jardin ou au lieu habité en général, tantôt il se rapporte au lac. Ce manque de cohérence peut-il s'expliquer ?

Nous serions bien en peine de déterminer exactement quelle fut la tradition orale concernant la prononciation exacte de Gérardmer. Toujours est-il que nous pouvons désormais affirmer que l'explication commune n'est sans doute pas la bonne, du moins, elle semble justifier une thèse plutôt qu'une autre et nous ne voyons pas jusqu'à présent quelles peuvent être les justifications d'une telle préférence.

## 4 Quelques pistes

### 4.1 Les limites de l'interprétation traditionnelle

La position de Marc Georgel a fait école. C'est celle qui est reprise en substance par la majeure partie des habitants de Gérardmer. Selon Georgel, si les terminaisons de

Longemer et Retournermer renvoient à « mar » ou « mare » (lac), celle de Gérardmer renvoie plutôt à *mansus* (en patois, *moué*). Ajouté à l'anthroponyme « Gérard », Gérardmer signifierait alors « jardin de Gérard ».

Cependant, bien que son ouvrage représente une somme de travail conséquente, Marc Georgel ne cite pas sur ce point un certain Alban Fournier, membre de la Société Géographique de l'Est. A. Fournier [8] se réfère pour exemple aux écrits d'un receveur de la prévôté d'Arches, qui écrit indifféremment en 1574 : *Geraulmeix*, *Girarmer* ou *Girardmer*. De même, écrit-il, on trouve *Giramer* en 1495, et *Giralmeix* en 1552 et de nouveau *Giramer* en 1615, etc.

Fournier, s'inspirant sans doute du texte de Henri Lepage (voir plus bas), relève que les Chroniques du moine Richer (jusqu'en 1262) font référence à Longemer : Bilon, serviteur du duc Gérard, fit construire en 1062 une chapelle en l'honneur de Saint Barthélémy « in saltu Vosagi qui Longum Mare dicitur ». Or, compte tenu de la méconnaissance de ces lieux quasiment inhabités, les géographes jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle nageaient eux aussi dans la confusion. Ainsi, par exemple, Marc Georgel relève deux cartes de 1636 : sur la première, Retournermer est inscrit à la place de Gérardmer, et sur la seconde, Longemer prend la place de Gérardmer et inversement. Lepage [14] revient assez longuement sur l'hypothèse d'une confusion entre Longemer et Gérardmer, ce qui lui servira d'ailleurs de pivot pour asseoir une fois pour toute l'origine de Gérardmer en 1285... manifestement en réaction à la tradition qui attribuerait l'origine du nom de Gérardmer à Gérard d'Alsace! (voir [14], pp. 148-154)

Si nous suivons Marc Georgel dans son argumentation, deux éléments concorderaient en faveur de la thèse selon laquelle le Duc Gérard D'Alsace aurait fait construire un pavillon de chasse (à l'endroit où se situait l'église du Calvaire) :

- ➔ des fouilles archéologiques démontreraient l'existence préalable de cette construction;
- ➔ une carte de Cassini récente comporterait le dessin d'une « tour ».

Extrait d'une carte Cassini



Carte Cassini [ref. 144]. Un petit monument – peut-être un calvaire – existait en bas des Xettes, à quelques centaines de mètres du lac de Gérardmer, ici visible, matérialisé par une stèle. L'élément a aujourd'hui disparu suite aux aménagements urbains. Notons que la rue du Calvaire, elle, se situe dans le centre ville. Il s'agissait de la route principale menant au cimetière de Gérardmer où une chapelle Notre-Dame du Calvaire fut érigée, présente sur cette carte, à l'angle des ruisseaux de la Jamagne et de Forgotte.

Nous pouvons dès l'instant évacuer le second argument. Si la carte Cassini mentionne un monument, elle en mentionne plusieurs qui ressemblent davantage à des

calvaires ou des chapelles qu'à une tour de guet ou une habitation. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a vraiment peu de chance pour qu'aient subsisté les traces d'une telle construction datant du XI<sup>e</sup> siècle qui, de plus, n'avait pas été construite pour durer.

Concernant le premier argument, il faut chercher longuement pour trouver dans l'historiographie des mentions de ces fouilles archéologiques, sans toutefois en obtenir un compte-rendu complet. Ainsi, Henri Lepage y fait référence dans ce long article de 1877 intitulé « Notice historique et descriptive de Gérardmer »<sup>5</sup>. De surcroît l'auteur propose une explication originale de la composition du nom de Gérardmer dans la tradition :

« La tradition veut également que Gérard d'Alsace, [...] ait [...] fait de Gérardmer un rendez-vous pour la chasse et la pêche ; elle ajoute qu'il aurait fait édifier une tour (3), près du ruisseau de la Jamagne, pour perpétuer le souvenir de son séjour dans ces lieux déserts ; le lac d'où sort cette rivière ce serait dès lors appelé *Gerardi mare*, mer de Gérard, et par inversion Gérard-mer.

[En note de bas de page] (3) Cette tour s'élevait, dit-on, sur une petite éminence, au milieu de la prairie du *Champ*, à l'endroit où se voit aujourd'hui l'église du Calvaire, et on en aurait retrouvé les fondations. »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Henri Lepage observe avec une certaine condescendance les éléments traditionnels de l'origine du nom de Gérardmer. Pour lui, et tout au long de son article, la tradition s'oppose à la rigueur de la méthode historique. Il n'est cependant pas linguiste et l'inversion *Gérard-mare* semble un peu trop moderne, bien qu'elle ait très bien pu se produire sous l'influence de la forme germanique « Gerolt-see » une fois traduite en français ! Cette hypothèse, dès lors, mériterait d'être étayée par des linguistes.

Concernant les fouilles archéologiques, force est de constater que même en 1877, leur existence semblait quelque peu remise en question : « on en *aurait* retrouvé les fondations », nous dit Lepage, sans même mentionner l'archéologie<sup>6</sup> !

Fournier, quant à lui, dans sa *Topographie ancienne du département des Vosges* [9], reprend les arguments de Lepage pour la majorité, et ajoute, sur un ton légèrement plus conciliant, que dans la mesure où Gérard d'Alsace, duc de Lorraine était aussi comte de Remiremont « et par conséquent seigneur de Gérardmer ; il n'est donc pas impossible que cette tradition soit exacte ». Mais nous restons là, vous le noterez, dans le registre de la tradition, des contes et des légendes (au moins autant que le passage de Charlemagne du côté du Saut des Cuves, entre Gérardmer et Longemer). Le glissement opéré par Marc Georgel de la tradition aux faits est difficilement compréhensible, si ce n'est que la tradition peut parfois être plus forte que le recul historique, pour un gérômois.

En revanche, la suite de l'argumentation de Lepage, elle, est tout à fait sérieuse.

Lepage rappelle la chronique du moine Richer faisant mention de Bilon, serviteur de Gérard d'Alsace, qui vint s'installer au bord du lac de Longemer. Cette chronique est étayée par Jean Herquel, un autre chroniqueur du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais Lepage en mentionne un troisième, Jean Ruyr, qui reprend l'histoire de Longemer et ajoute en 1626 :

Peu plus bas vers le Septentrion se void un autre lac plus ample et plus profond que celluy de *Longuemer*, qu'on dit *Gera-mer*, arrêté dans une planure environnée de montagne haultes, mais utiles au pasturage de bêtes

5. Cet essai est paru dans les *Annales de la Société d'Émulation des Vosges* qui a accepté de publier le texte, en plus du prix Masson (Médaille d'argent Première Classe et prime de 300 frs) dont bénéficia l'auteur. Voir à ce propos la recension qui est faite du travail de Lepage dans le « Rapport de la commission d'archéologie et d'histoire » dans le même volume des *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, pp.99-107.

6. Si une personne avait pu retrouver un quelconque compte-rendu de fouilles archéologiques, c'est bien Henri Lepage, lui même membre éminent de la Société d'Archéologie Lorraine.



rouges, commodité certes qui a donné occasion à plusieurs de s'y habituer, où semblablement se void une église dédiée au nom de Saint Barthelomy pour la porochiale du village, qui est une annexe de Courcieux. »

Enfin, conclut Lepage, aucune trace écrite mentionnant Gérardmer n'est trouvable avant 1285 où le duc Ferry III concède à « Conrad Wernher, sire de Hadstatt, et à Conrad Wernher, son fils, et à leurs héritiers, en fief et en augmentation des fiefs que le dit de Hadstatt tenait déjà de lui, la moitié de la ville de La Bresse, etc. ; qu'il les a associé dans les lieux appelé *Geramer* et *Longe mer* en telle manière que lui et eux doivent faire une VILLE NEUVE dans ces lieux[...] ». Ce qui nous donne en latin : *Et sciendum est quod ego associavi eos illis loci que dicuntur Geramer et Longe mer tali modo quod ego et ipsi debemus facere unam villam novam in illis loci* [14].

## 4.2 Où est le mé ?

Nous venons de voir que la référence au Duc Gérard d'Alsace dans la terminaison de Gérardmer relève davantage de la croyance populaire – ou de la probabilité – que du fait avéré. Il n'en demeure pas moins que les référence au *Camp* ou au *Champ*, adossée à la version patoisante du *mansus* est assez troublante.

En effet, si le *mé* ou le *moué* ou encore le *mô* du patois renvoient bel et bien à une version romane du *mas* provençal, cela ferait du village de *Champ* une tenure, ou une dépendance de l'abbaye de Remiremont.

Si l'on en croit Roger Grand [12], le *mansus* et ses diverses formes à travers l'Europe (qui se distingue de l'ancienne *domus* romaine) est l'une des principales unité de la cohérence sociale au Moyen Âge, tout en étant un instrument de gouvernance. À travers la forte identification entre la famille et la *mansio* utilisée par la fiscalité et le droit romain et carolingien, la signification renvoie aussi, au-delà de la seule habitation, au travail et aux règles sociales qui définissent le Moyen Âge, la tenure et les droits de fermage. Les différentes enquêtes lexicographiques auxquelles se sont livré les George Duby et les Fernand Braudel confirment cette identification entre les ordres familial et social, et montrent que c'est en fait ce qui structure le monde rural à la fin du X<sup>e</sup> siècle, et non un réseau de villages et de villes.

Or, en tant qu'entité fiscale, nous avons déjà vu que Gérardmer n'a pas de rapport direct avec Gérard d'Alsace. Ces affaires concernent l'abbaye de Remiremont. Le lecteur (toujours attentif!) n'aura pas oublié les mots du Père Picard mentionnés plus haut, qui défendait la thèse selon laquelle le nom de Gérardmer se réfère à Saint Gérard, évêque de Toul de 963 à 994, au nom duquel la chapelle sise près du lac de Longemer serait érigée (par Bilon, serviteur de Gérard d'Alsace). C'est aussi au nom de ce Saint Gérard que fut baptisée la rue Saint Gérard près de l'actuelle Église de Gérardmer, dans le « vieux Gérardmé ». On sait par ailleurs que la paroisse de Gérardmer garda longtemps le double patronage de Saint Gérard et Saint Barthélémy. Ces éléments figurent tous dans les archives de l'abbaye de Remiremont.

En effet, le Père Picard avait retranscrit deux titres de 1449 et 1455 des Chanoinesses de Remiremont, qui avaient alors le patronat de ce territoire. Les voici, dans l'ordre :

– *Religiosa Domina Henrieta de Vienna et Capitulum ecclesiae Monasterii Sancti Petri de Romaricomonte Ordinis S. Benedicti, ad quas presentatio dictae capellaniae S. GIRARDI et S. BARTOLOMEI de longo mari asseritur pertinere. 10 Martii 1449.*

– *Dilectum Nostrum Joannem Freminet de Castris supra Mosellam Tullensis Diocesis subdiaconum ad capellaniam perpetuam ad altare S. Bartolomei in longo mari fundatam et vacantem per diu turnam rectoris sive possessoris dictae capellaniae orbatorem per venerabilem et religiosam Dominam Alexiam de Parroya Dei patientia, Abbatissam ecclesiae sive*

*Monasterii S. Patri de Romaricomonte, dictae dioecesis, Ordinis S. Benedictis.*

Après 1449, si la chapelle qui portait au départ les deux noms de Saint Gérard et Saint Barthélémy n'en porte plus qu'un, le second, il reste que la fondation de l'actuelle ville de Xonrupt est beaucoup plus récente encore. Si bien qu'un seul domaine habité pouvait correspondre au *Champ* ou au *mé* de (Saint) Gérard à proximité de Longemer, quand bien même il fut situé près du lac de l'actuel Gérardmer. Dans les propos des chanoinesses, il faut donc comprendre que c'est toute la partie de la vallée entre les deux lacs qui est considérée comme un seul bloc habité et dont elles ont la charge. Le double patronage peut dès lors très bien s'expliquer par la présence de deux chapelles dédiées à l'un et l'autre Saint, comme si les deux hameaux n'en faisaient qu'un, du point de vue, par exemple, des livres de comptes ou de l'administration générale du territoire.

Il reste que l'attribution à Gérard d'Alsace est encore une fois remise en cause. Pourtant, celle de la signification du *mé* ou du *moué* serait bien celle qui désigne le jardin, la propriété ou, dans une époque plus tardive, le hameau et la communauté des habitants. Si tel est le cas, *Gérard-mé* renverrait donc essentiellement au patronage spirituel de Saint Gérard de Toul.

Nous pouvons étayer cette affirmation par une conjecture qui ne coûte que le temps de la lire : Bilon, le fidèle serviteur du duc Gérard d'Alsace, ayant choisi de se retirer pour une vie plus spirituelle en fondant une chapelle au nom de Saint Gérard de Toul, n'aurait-il pas tout simplement diffusé aussi la mémoire et la *geste* de son maître auprès des Gérômois, ravis d'accueillir en ces lieux l'un de ses proches ? Les ragots, la mémoire commune, la tradition et les légendes autant que la tendance du caractère gérômois à exagérer ou embellir les faits, auront contribué tout autant à la présence régulière de Gérard d'Alsace dans son pavillon de chasse.

Il serait cependant hasardeux d'aller plus loin dans nos conjectures étant donné le manque d'information écrite entre l'époque de Bilon (lorsqu'il assista à la cérémonie où il reçut une révélation) au début du XI<sup>e</sup> siècle et la date officielle de 1285.

Quant à la période précédant ou aux alentours des écrits des chanoinesses de Remiremont, elle prête elle aussi à confusion. En effet, nous pouvons encore remarquer, d'après Paul Marichal [16], que l'alternance est assez frappante depuis 1285 :

Giramoix, 1343. – Giralmeiz, XIV<sup>e</sup> s. – Giralmeix, XIV<sup>e</sup> s. – Giralmer, 1418. – Geroltsze, 1426. – Geroltsehe, 1484. – Geroltzsee, 1484. – Giramer, 1493.

Si le XIV<sup>e</sup> siècle maintient une constance dans une forme dérivée du *meix / mansus*, le XV<sup>e</sup> siècle, sous domination germanique, renvoie explicitement au lac pour se terminer dans une forme francisée de la traduction de *see* en *mer*. Paroxysme : presque un siècle plus tard, pour la même année 1580 on trouve en français à la fois « Giraumeix » et « Gerentsee » !

Oserions-nous prétendre que le phénomène fut exactement celui qui frappe les touristes contemporains s'obstinant à attribuer la signification aquatique à la terminaison du nom de notre ville ? Autrement dit, les hordes des troupes étrangères sillonnant le territoire durant la Guerre de Cent ans et encore pendant quelques années après, n'étant pas au fait du parler vosgien et des traditions en cours, auraient tout simplement commis une erreur fort attendue. Qu'en est-il à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ?

Un autre genre d'interprétation fait appel aux conjectures d'ordre psycho-sociologique dans une période troublée. On sait que les Hautes-Vosges ont profondément souffert de la Guerre de Cent ans, servant notamment de lieu de passage pour les troupes suédoises. Les cantons de La Bresse et Gérardmer faisaient de même figure de frontières sur les hauteurs des pâturages. La tradition populaire a très bien pu développer, en brouillant ainsi les significations, une sorte de soupape permettant aux habitants d'accentuer leur sentiment d'appartenance à la Lorraine, et par conséquent, à l'image

d'un des seuls (sinon le seul) haut dignitaire ayant daigné fouler de ses pieds le sol gérômois, même par procuration : Gérard d'Alsace.

Mais cette tradition peut aussi bien remonter à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée du tourisme à Gérardmer (qui connu le premier syndicat d'initiative de France, alors appelé le Comité des Promenades, créé en 1875). Cette période concorde assez bien avec la vague d'historiens amateurs ou professionnels que nous citons dans ce texte, y compris les fameuses et marc-georgeliennes « fouilles archéologiques », occupation plus ou moins bourgeoise à cette époque, et dont l'existence douteuse cherche sans doute ses raisons dans l'argumentaire touristique.

## 5 Conclusion

Trouble, confusion, incertitude. . . tels sont les sentiments qui se dégagent de l'historiographie. Nous avons cependant établi combien sont contradictoires les thèses sur la filiation du patronyme Gérard dans le nom de Gérardmer. Il semblerait au contraire de la tradition locale, que le nom ait pris sa signification à une époque plus tardive que celle de Gérard d'Alsace, et que cela nous renvoie à une appartenance moins laïque. Gérard de Toul, fondateur de l'église de Sion près de Nancy, est un personnage qui, a priori, n'a pas de rapport direct avec le territoire gérômois. Alors que Gérard d'Alsace doit sa renommée en ces lieux du seul fait qu'il soit père de l'Abbesse Gisèle de Remiremont et (donc) protecteur de cette abbaye. Rien n'atteste cependant sa propriété sur le territoire et encore moins l'archéologie. Les sources écrites, malgré leur faible nombre, ainsi que la toponymie historique, poussent à reconsidérer l'origine du patronyme *Gérard*.

La présence des deux patronages de Saint Gérard et Saint Barthélémy, ainsi que les chapelles construites, montrent d'une part que le territoire de Gérardmer était sans doute considéré (notamment par les abbesses de Remiremont) de manière plus étendue qu'il ne l'est actuellement, au moins jusqu'aux abords du lac de Longemer ; d'autre part, l'identification de ce hameau en fonction de son patronage, au moins pour les besoins de l'administration ou pour la reconnaissance de la paroisse, est bien plus évidente qu'une éventuelle tour de guet ou un pavillon de chasse.

Reste que le *mé* ou le *moué* du patois signifiant tantôt le lac et tantôt la propriété ou la tenure, la désignation est encore difficile à établir. Soit il désigne le lac, et auquel cas, la prononciation en *mé* au lieu de *mère*, est complètement obscure, au moins en comparaison avec les deux autres lacs de Longemer et Retournermer. Soit la terminaison en *mer* est une traduction tardive de la forme germanique *Gerolt-See*, et signifie donc le lac tout en gardant une forme patoisante. Soit il s'agit d'une désignation vague d'un hameau, le *Camp* ou le *Champ* dont il est fait parfois mention – un peu à la manière du village de Champ-le-Duc (88600) –, confondant aussi bien le lac que le terrain travaillé (une tenure, envisagée de manière plus large) ou le lieu habité.

Il serait donc très difficile voire impossible, en ne se référant qu'au patois, de savoir une fois pour toutes à quel déterminant renvoie la terminaison de Gérardmer. Nous laisserons là les linguistes plus avisés se pencher sur la question et nous retiendrons de tout ceci le plus important : comme c'est l'usage qui fait autorité, la prononciation de Gérardmer n'est certainement pas Gérardmère !

## Références

- [1] FRANÇOISE BOQUILLON *Les chanoinesses de Remiremont*. Remiremont : Société d'Histoire de Remiremont. 2000.
- [2] ARTHUR BENOIT « Les origines de Gérardmer d'après le Père Benoît Picard de Toul », in : *Annales de la société d'émulation du département des Vosges*, 1878, pp. 249-252.
- [3] CASSINI, *Carte de France*. BNF : cartes de Cassini. Voir : <http://cassini.seies.net/>.
- [4] CHATRIAN-THOMASSIN, *Pouillé ecclésiastique du diocèse de Saint-Diez, par M. Chatrian ; Copie par Mgr Thomassin, archiprêtre de la cathédrale de Saint-Dié* Saint Dié. 1779.
- [5] COULON, *Les rivières de France*. 2 Vol. Paris. 1644.

- [6] DURIVAL, *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois, suivi de la table alphabétique et topographique des lieux*. Nancy. 1753.
- [7] DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*. Nancy. 1778-1783.
- [8] ALBAN FOURNIER, *Sur la manière dont on a écrit les noms de lieux vosgiens depuis leur origines jusqu'à nos jours*, extrait du Bulletin de la Société de Géographie de l'Est. Nancy. 1890.
- [9] ALBAN FOURNIER, « Topographie ancienne du département des Vosges », in : *Annales de la société d'émulation du département des Vosges*, 1896, pp. 11-204.
- [10] LOUIS GÉHIN, *Gérardmer à travers les âges. Histoire complète de Gérardmer depuis ses origines jusqu'au commencement du XIXe siècle*, (Extrait du Bulletin de la société philomatique vosgienne). Saint Dié : Impr. Hubert. 1893.
- [11] MARC GEORGEL, *La vie rurale et le folklore dans le canton de Gérardmer, d'après les noms de Lieux-Dits*. Saint Dié : Loos. 1958.
- [12] ROGER GRAND, « Comment au Moyen Âge on a résolu les éternels problèmes de la vie rurale », in : *Comptes-rendus des séances de l'année 1956 – Académie des inscriptions et belles-lettres*, (4) 1956, pp. 442-452.
- [13] GRAVIER, *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*. Épinal. 1836.
- [14] HENRI LEPAGE « Notice Historique et Descriptive de Gérardmer », in : *Annales de la société d'émulation du département des Vosges*, 1877, pp.130-232.
- [15] HENRI LEPAGE « André Des Bordes. Épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine », *Bulletins de la société d'archéologie Lorraine*. Tome VII. Nancy : A. Lepage. 1857.
- [16] PAUL MARICHAL, *Dictionnaire topographique du département des Vosges, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*. Paris : Imprimerie nationale. 1941.
- [17] ERNEST NÈGRE *Toponymie générale de la France, Volume II*. Genève : Droz. 1991.
- [18] RICHER-CAYON, *Chronique de Richer, moine de Senones*, Trad. Fr. du XIV<sup>e</sup> siècle. Nancy : Publié par Jean Cayon. 1842.